

# Plan directeur cantonal

23 septembre 2019



Crissier en 1957



# Crissier aujourd'hui



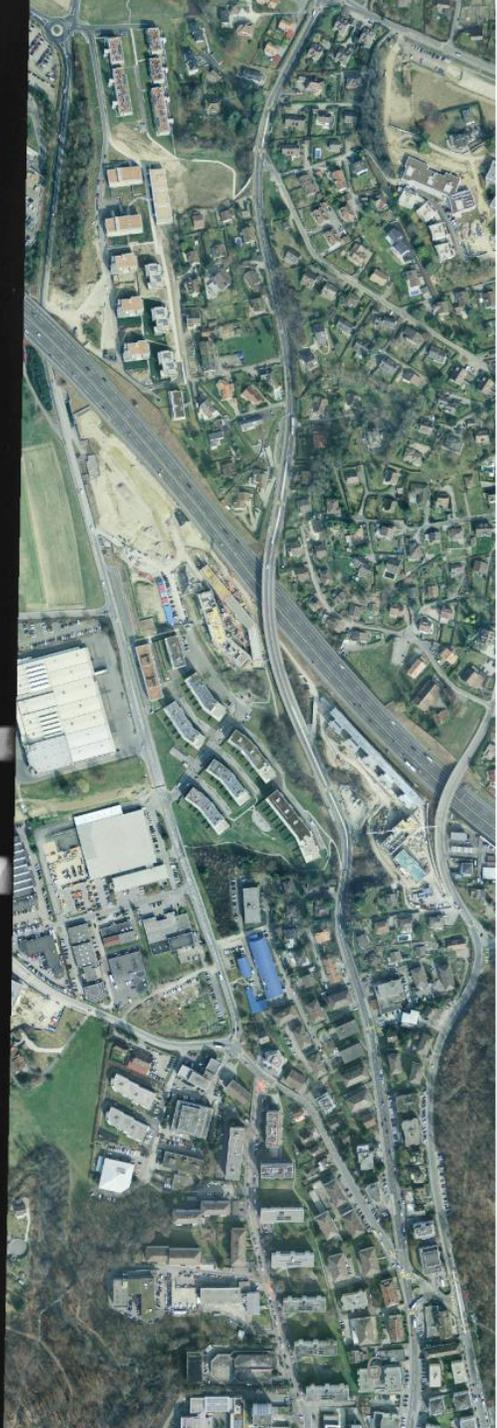
# Bottens en 1934



# Bottens aujourd'hui



Blécherette en 1944



# Blécherette aujourd'hui



# Jouxkens en 1944



# Jouxtens aujourd'hui

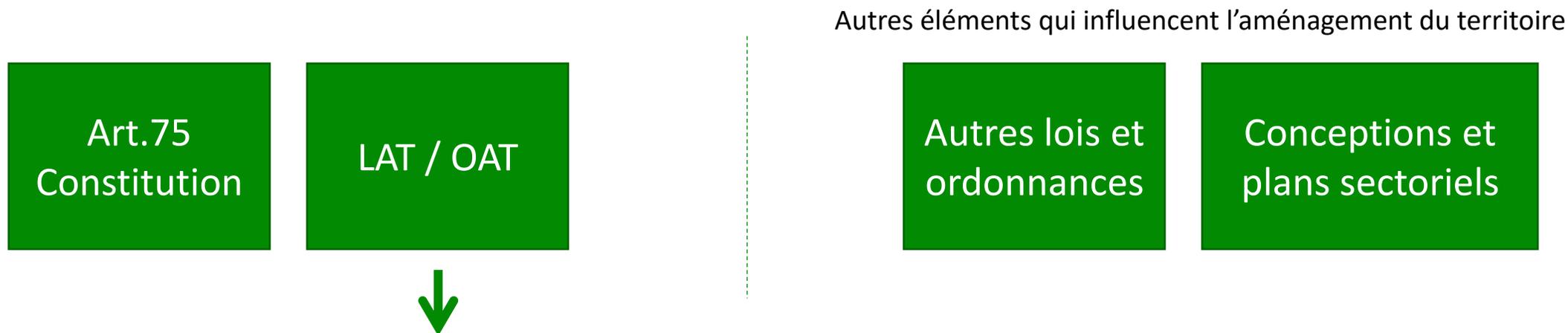


# Sommaire



- Plan directeur cantonal
- Le plan directeur cantonal et son évolution dans le temps 1987 - 2018
- Révision du plan directeur cantonal

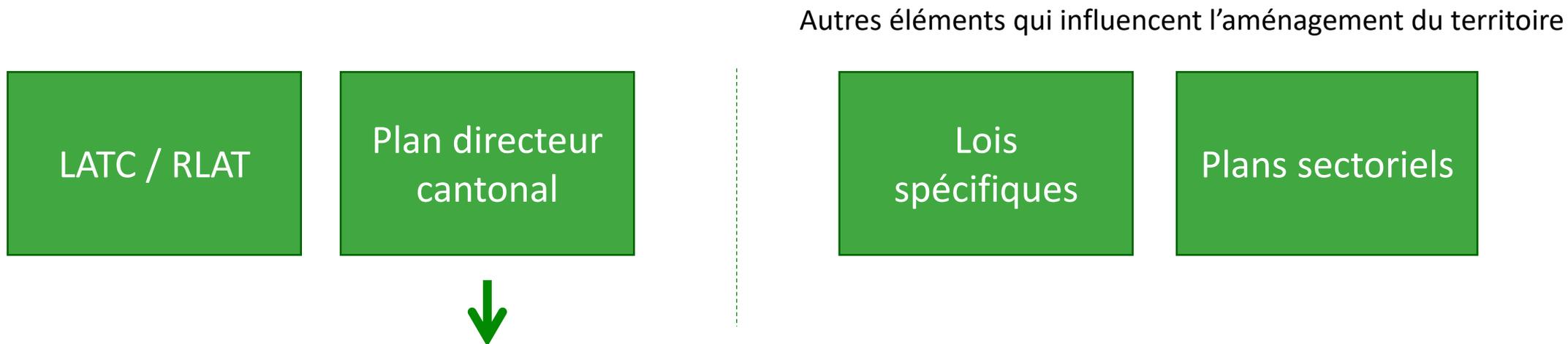
# Plan directeur cantonal



## Art. 8 LAT Contenu minimal des plans directeurs

1. Tous les cantons établissent un plan directeur dans lequel ils précisent au moins:
  - a. le cours que doit suivre l'aménagement de leur territoire;
  - b. la façon de coordonner les activités qui ont des effets sur l'organisation du territoire, afin d'atteindre le développement souhaité;
  - c. une liste de priorités et les moyens à mettre en œuvre.

# Plan directeur cantonal

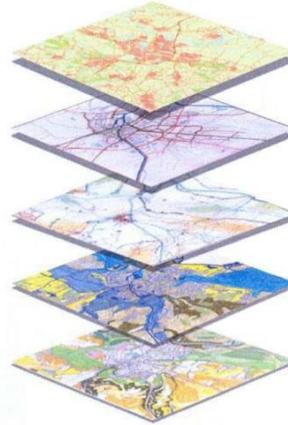


## Art. 7 LATC Définition du plan directeur cantonal

1 Le plan directeur cantonal définit la stratégie d'aménagement du canton et les mesures de mise en œuvre.

# Le plan directeur cantonal et son évolution dans le temps

Contexte

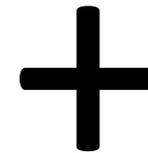
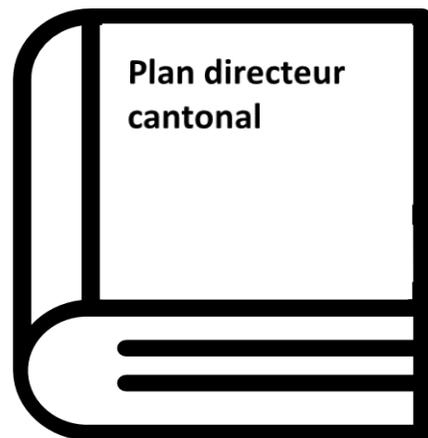


Vision  
Coordination

Mise en œuvre



# Plan directeur cantonal



# Plan directeur cantonal

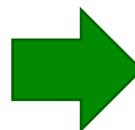
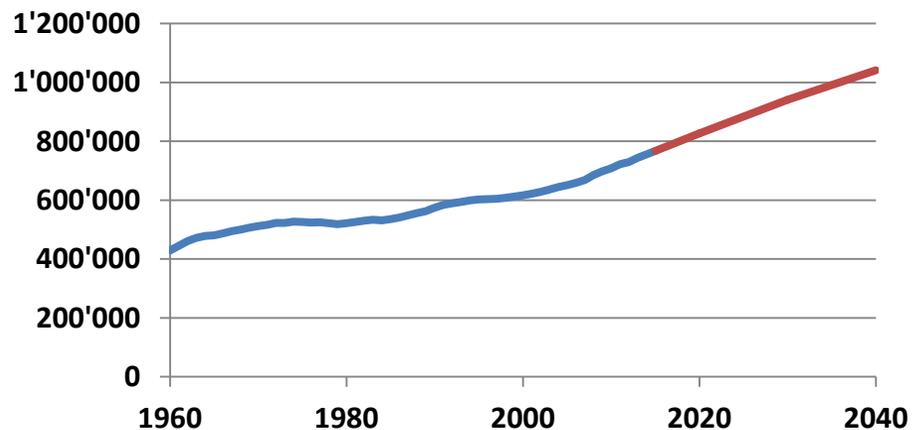


## Objectifs du plan directeur en vigueur

- Maintenir le poids démographique des agglomérations et centres
- Développer une mobilité multimodale
- Préserver les terres agricoles
- Mettre en réseau les sites favorables à la biodiversité
- Faciliter l'accueil des entreprises et soutenir le tissu économique existant
- ...

# Plan directeur cantonal

## Maintenir le poids démographiques des agglomérations et centres



**Agglomérations**



**Centres**



Villages et quartiers hors centre

75%

Scénario démographique haut de StatVD

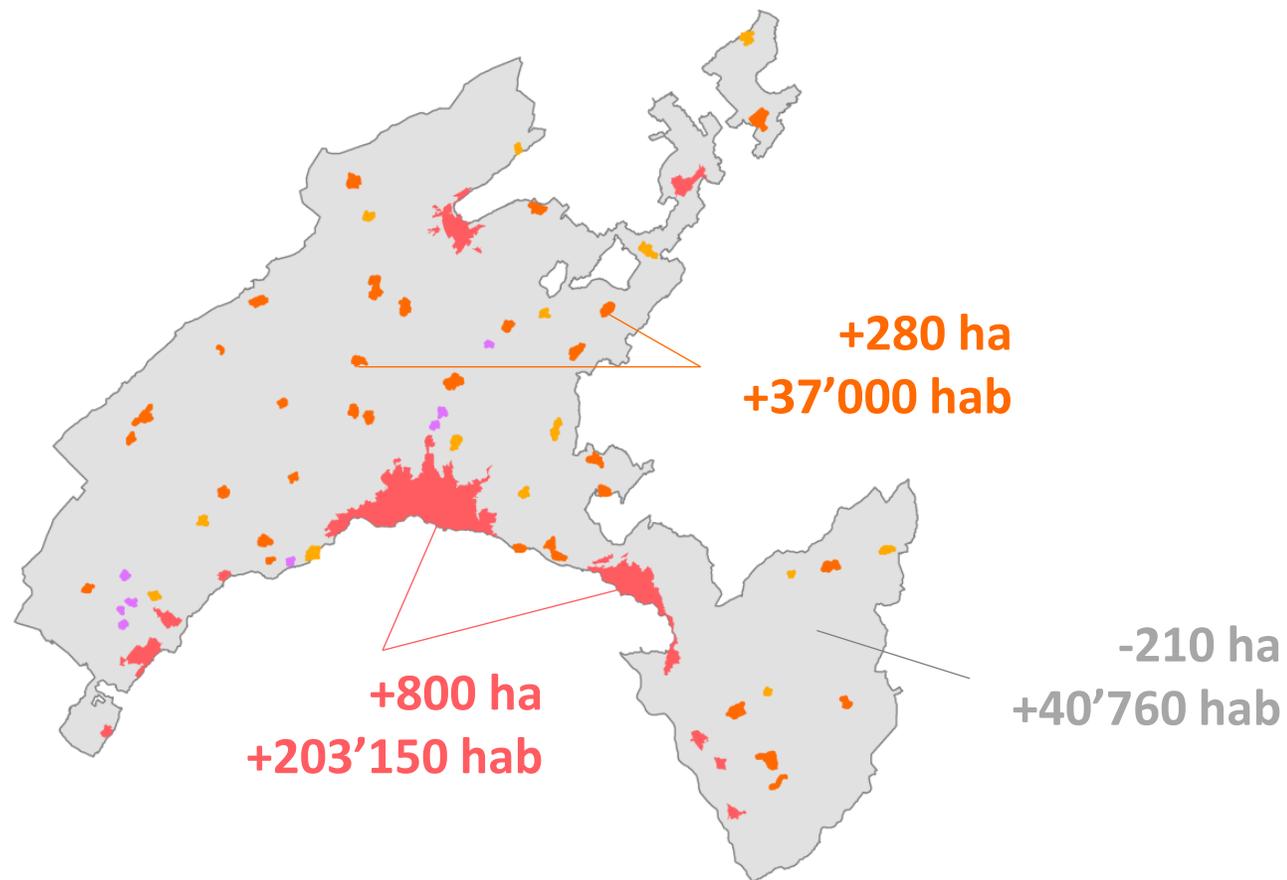
2015 : 767'497

2030 : 940'000 (+172'500)

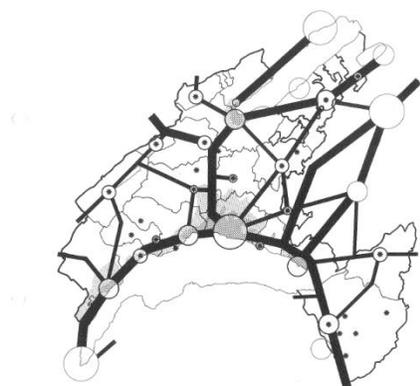
2040 : 1'040'000 (+272'500)

# Plan directeur cantonal

Maintenir le poids démographiques des agglomérations et centres

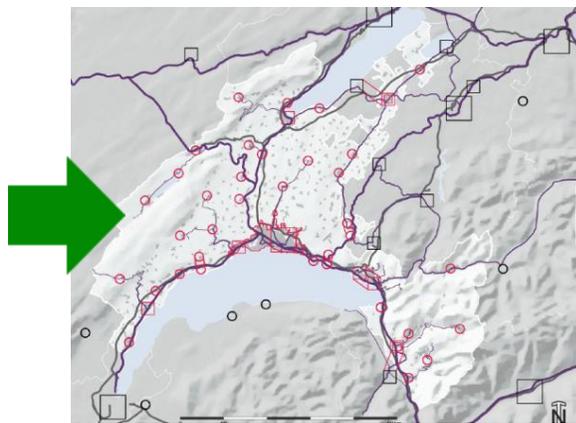


# Le plan directeur cantonal et son évolution dans le temps



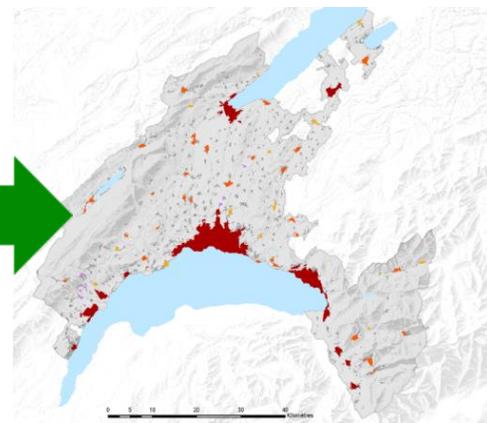
1987

- équilibre entre les régions du canton



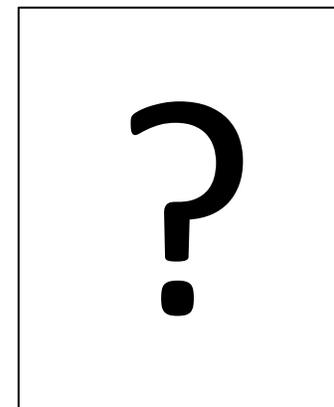
2008

- Coordination urbanisation – mobilité
- maintien du poids démographique des centres



2018

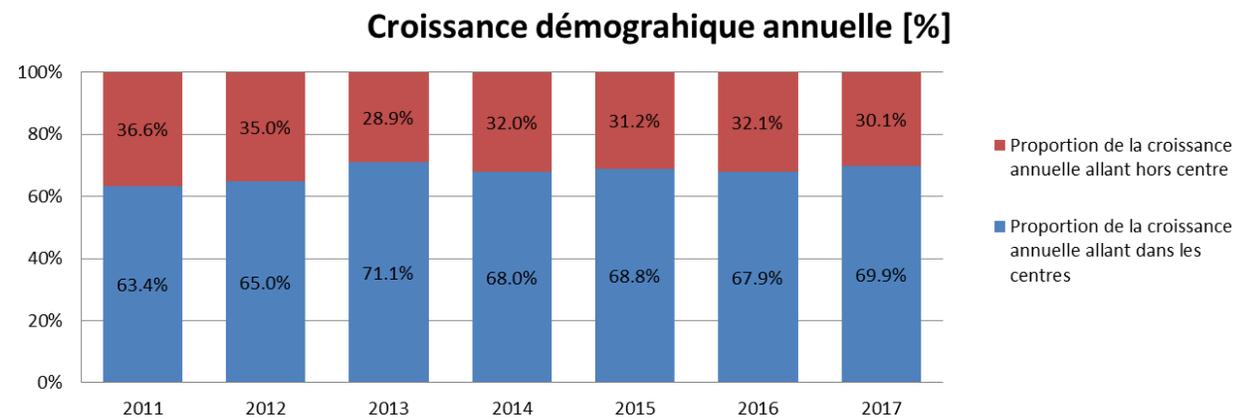
- Coordination urbanisation - mobilité
- Redimensionnement des zones à bâtir



# Révision du plan directeur cantonal

## Monitoring : agglomérations et centres

- Population majoritairement dans les centres
- Augmentation de la croissance démographique annuelle dans les centres

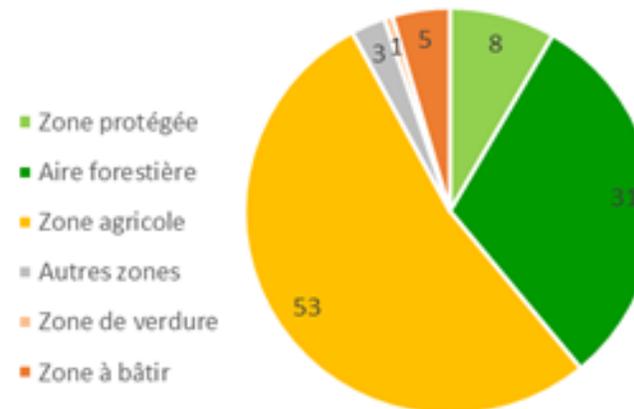


# Révision du plan directeur cantonal

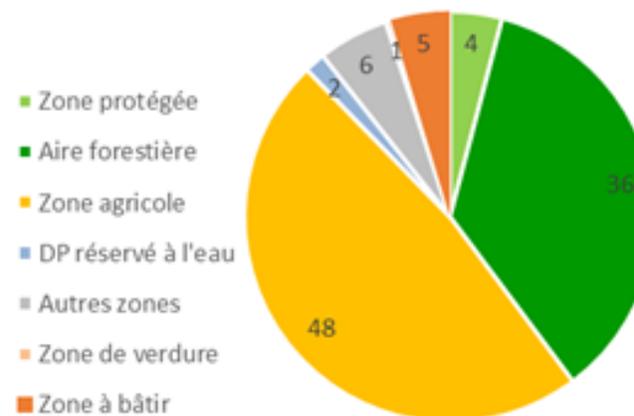
## Monitoring : réseau écologique cantonal

- Faible progression de la mise sous protection du REC ces dernières années
- Part du territoire cantonal assurant un rôle de réservoir ou de liaison biologique inférieur à l'objectif de 15-20%

Part du réseau écologique cantonal, par type d'affectation, en % (2005)



Part du réseau écologique cantonal, par type d'affectation, en % (2015)

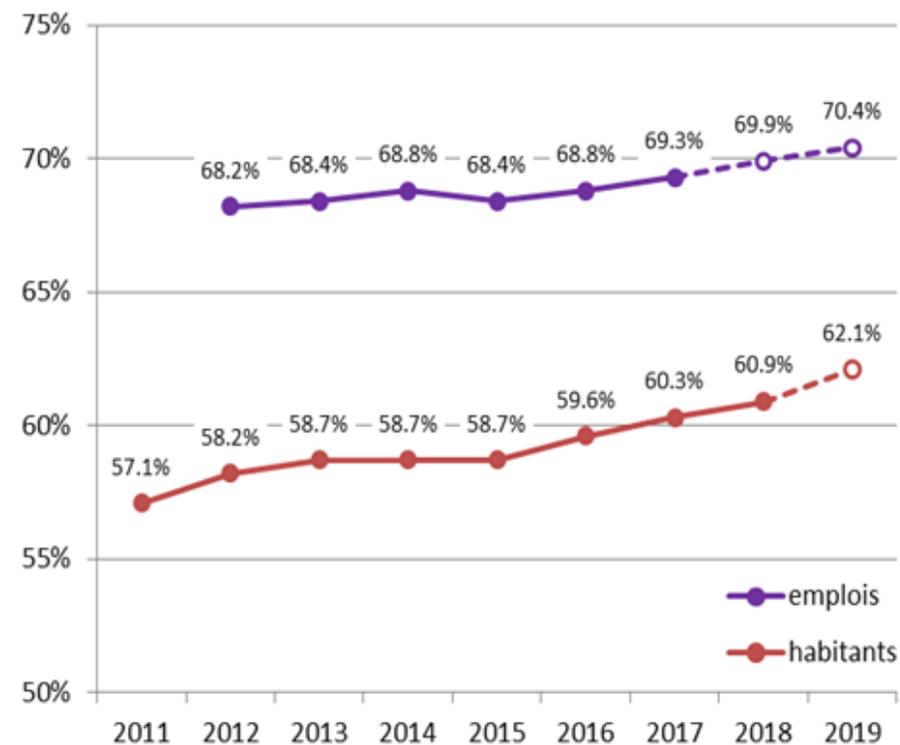


# Révision du plan directeur cantonal

## Monitoring : Infrastructures de transports publics

- Augmentation depuis 2011 de la population et des emplois bien desservis par les transports publics

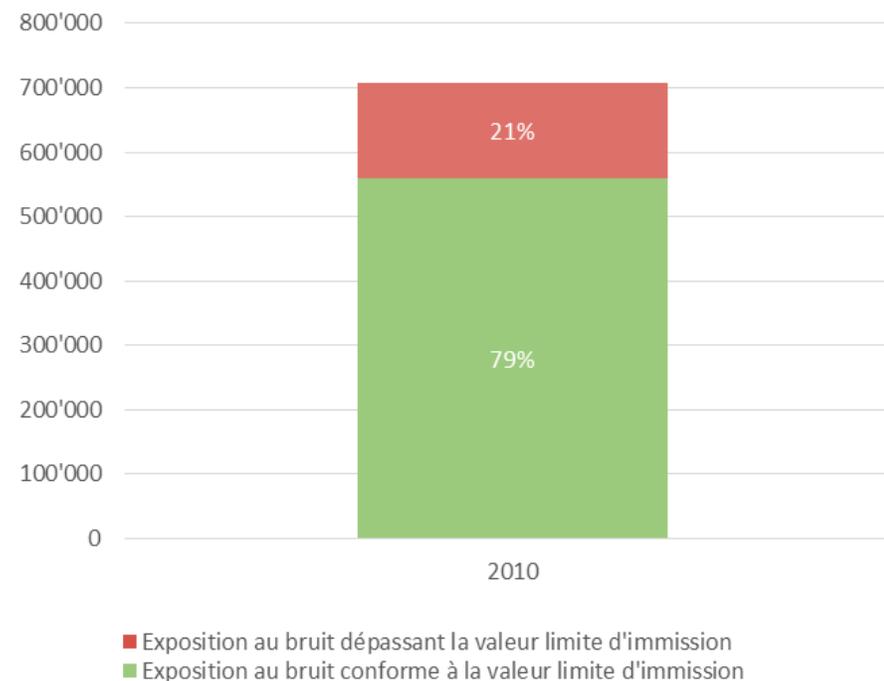
*Indice de la qualité de la desserte en TP  
des habitants et des emplois*



# Révision du plan directeur cantonal

## Monitoring : nuisances sonores

- Exposition d'un quart de la population vaudoise à des dépassements de la valeur limite d'immission du bruit routier
- Augmentation future probable du nombre de personnes exposées, avec la politique de densification actuelle



# Révision du plan directeur cantonal

## Identifier les sujets clés de la révision

A31 : baisse des polluants en ville, hausse en campagne. Améliorations globales mais charge de polluants toujours trop élevée en milieu urbain

A32 : difficile de prévoir l'évolution de l'exposition au bruit. A priori, ¼ de la population est toutefois exposé à des dépassements de valeurs-limites du bruit routier de jour. Avec la politique de densification actuelle, hausse du nombre de personnes exposées aux nuisances sonores à prévoir

A34 : assainissement de sites en cours mais surtout gros travail d'évaluation des besoins d'investigations à réaliser. Système de suivi en cours d'élaboration

A35 : hausse de l'exposition au rayonnement non ionisant des antennes de téléphonie mobile, même en tenant compte de l'augmentation de population. Faible maîtrise au niveau de l'aménagement du territoire. Saturation des antennes en milieu urbain. Convention avec portée uniquement en zone rurale

E11 : très faible avancée dans la mise sous protection des inventaires d'importance nationale, au niveau de l'affectation communale. Délais imposés par les ordonnances fédérales largement dépassés, avec risque de prise en mains par la Confédération

E12 : reconnaissance de deux parcs naturels régionaux, projet de parc naturel périurbain en cours

E13 : cartographie rapide des cartes de dangers naturels. Environ 50'000 habitants exposés à des dangers dans le canton. Environ 15% des ZAB en zone de dangers bleu ou rouge.

E22 : faible progression dans la mise sous protection du REC au niveau de l'affectation. Niveaux de protection divergents entre les éléments constitutifs du REC.

E24 : définition de l'ERE débutée tardivement et en cours. Sera réalisé au fur et à mesure de la révision des plans d'affectation.



# Révision du plan directeur cantonal

## Identifier les sujets clés de la révision



Vos questions

